



DÉCLARATION DE MÉRIDA



**SIXIÈME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET/OU DE GOUVERNEMENT
DES ÉTATS, PAYS ET TERRITOIRES
DE L'ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE**

Mérida, Yucatán, Mexique
30 avril 2014

DÉCLARATION DE MÉRIDA

*A l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de l'Association des
États de la Caraïbe
AEC 20/20: Présent et avenir*

Nous, les Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement des États et territoires membres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), réunis en la ville de Mérida, Yucatán, Mexique, le 30 avril 2014, pour célébrer le Vingtième anniversaire de notre Association et continuer à la renforcer face aux défis à venir;

1. Soulignons l'importance de la Grande Caraïbe, région qui regroupe près de la moitié de la population de l'Amérique latine et de la Caraïbe et représente cinquante et cinq pourcent de la totalité des échanges commerciaux, et réitérons la permanence de l'Association des États de la Caraïbe en tant qu'espace privilégié de dialogue et de coopération pour progresser vers l'intégration Latino-américaine et caribéenne;
2. Sommes conscients des défis qu'affronte la Grande Caraïbe, et principalement les Petits États Insulaires en Développement, pour parvenir au développement soutenable, défis qui sont accentués par un contexte mondial particulièrement complexe et une vulnérabilité palpable et croissante face aux impacts négatifs du réchauffement mondial aggravées par les agissements de l'homme.
3. Réitérons notre engagement à un développement régional intégré, inclusive et équitable, en tenant compte de l'importance d'assurer un traitement favorable pour les petites économies vulnérables.
4. Nous exprimons notre satisfaction face aux réalisations des vingt années qui se sont écoulées depuis la création de notre Association, parmi lesquelles la création de la première Zone de Tourisme Durable du monde, et soulignons notre volonté de la renforcer et de la consolider de manière à accroître sa contribution au développement durable et au bien-être des États membres et membres associés.



5. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard de la Déclaration de Pétion Ville, issue du Ve Sommet des chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de l'AEC tenu en Haïti le 26 avril 2013, et à sa mise en œuvre.

6. Nous réitérons notre soutien aux principes de la Charte des Nations Unies, qui est essentiel à l'assurance d'un environnement de coopération efficace, incluant le droit à chaque peuple de définir dans la paix, la stabilité et la justice son propre système politique.

7. Nous insistons sur notre appel au gouvernement des États-Unis d'Amérique pour mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier à notre nation sœur de Cuba. Nous demandons l'abrogation de la Loi Helms-Burton et la suspension de son application extraterritoriale dans les États membres et membres associés de l'Association, conformément aux 22 résolutions pertinentes, approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

8. Nous réaffirmons notre condamnation de tous les actes de terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, où et celui commis la conduite. Nous nous engageons à coopérer pour prévenir et lutter contre cette menace efficacement. Nous rejetons fermement toutes les évaluations, listes de contrôle et certifications unilatérales.

9. Soulignons la priorité de nos travaux en matière de gestion intégrale des risques de catastrophes afin de réduire les effets néfastes des phénomènes d'origine naturelle et/ou anthropique; de transport et d'amélioration de la qualité de la connectivité dans la région; de développement du commerce et des relations économiques extérieures, ainsi que de tourisme durable, et nous nous engageons à renforcer la coopération dans ces domaines.

10. Soulignons notre intention de coopérer dans les domaines prioritaires selon les mandats des Sommets précédents en matière d'éducation, patrimoine culturel, de la science et de la technologie dans la Grande Caraïbe, pour parvenir et consolider l'inclusion et le développement durable de notre peuple.

11. Réaffirmons notre engagement vis-à-vis la protection de la mer des Caraïbes, et nous soulignons l'importance des travaux de la Commission de la mer des Caraïbes pour garantir et promouvoir sa préservation et son usage durable. Nous exhortons à la Commission de conclure un programme de travail avec les buts et objectifs spécifiques pour le développement de la notion de la mer des Caraïbes comme une "zone spéciale dans le contexte du développement durable», tel qu'il a été adopté dans la résolution A/RES/67/205 de l'Assemblée générale des Nations Unies.



12. Exprimons notre satisfaction face aux progrès significatifs enregistrés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Pétion Ville, en dépit de la brièveté de la période qui s'est écoulée depuis son adoption, parmi lesquels on note plus particulièrement:

- a. L'entrée en vigueur le 6 novembre 2013, de la Convention créant la Zone de Tourisme Durable de la Caraïbe;
- b. L'entrée en vigueur le 31 mars, 2013, de l'Accord de coopération régionale en matière de catastrophes naturelles;
- c. La réalisation de l'Atelier international sur la gestion intégrale des risques de catastrophes associés à des phénomènes naturels, réalisés les 25 et 26 novembre de 2013 à Mexico ;
- d. La mise en fonctionnement de l'Unité de gestion et suivi des projets de coopération du Fonds Spécial de l'AEC, qui contribuera au renforcement administratif de l'Association, au suivi ponctuel de l'exécution des projets sur lesquels se sont accordés les États membres et membres associés, et à gérer l'obtention de ressources nouvelles et accrues provenant de la communauté internationale pour financer des projets dans les domaines prioritaires de l'AEC. Cela permet de renforcer de manière positive les fonctions du Conseil des Représentants nationaux du Fonds Spécial;
- e. La mise en œuvre de la deuxième phase du projet de renforcement des opérations et services hydrométéorologiques dans les petits Etats insulaires en développement de la Caraïbe (SHOCS) - Système d'alertes précoces;
- f. La constitution du Groupe de travail de la facilitation du commerce pour échanger des informations et promouvoir l'intégration des systèmes douaniers des Caraïbes;
- g. La mise en place du Groupe de travail sur les visas d'affaires pour souligner les meilleures pratiques qui peuvent en résulter dans la création d'un modèle applicable pour la région des Caraïbes;
- h. La réalisation de l'Atelier sur le rôle du Tribunal international dans le règlement des différends liés au droit de la mer dans la région de la Caraïbe à Mexico les 5 et 6 juin 2013 ;
- i. La mise en place des sous-commissions de la Commission de la mer des Caraïbes;



Ainsi que le recrutement d'un expert qui contribuera à l'élaboration d'une proposition servant de base aux discussions de la Commission de la mer des Caraïbes;

- j. Le groupe de travail constitué par l'Organisation caribéenne du tourisme (OCT), l'Association latino-américaine et caribéenne du transport aérien (ALTA), l'Association internationale du transport aérien (IATA) et l'AEC pour œuvrer à l'amélioration de la qualité des dessertes aériennes dans la région.

13. Ces progrès et notre foi en la force de notre Association font que nous nous engageons à continuer à la doter des instruments lui permettant de répondre de manière efficace aux besoins de ses États membres et membres associés.

- a. Nous poursuivrons le processus de consolidation de l'Association, à laquelle nous offrons tout notre soutien.
- b. Nous progresserons dans l'exécution du Plan d'action de Pétion Ville et des décisions contenues dans la présente Déclaration; et
- c. Nous promouvrons une vision qui permette de gérer les risques de catastrophe suivant une approche intégrale selon les politiques des pays de la région à même de les réduire et de faire de nous des pays et territoires durables, comme l'indique le Plan d'action de Saint Marc et comme l'a mis en évidence l'atelier sur la question réalisé en novembre de 2013 à Mexico.

14. Nous saluons et nous recevons avec plaisir les quatre initiatives présentées par le Mexique, lesquelles s'encadrent parfaitement dans l'agenda de l'Association pour renforcer la coopération, et nous invitons les entités nationales à travailler sur la mise en œuvre, conformément aux dispositions juridiques et la politique interne de chaque pays.

- a) Nous échangerons des expériences pour l'intégration des systèmes qui nous permettront d'avancer vers la mise en œuvre d'un Système d'information territoriale dans la Grande Caraïbe pour la prévention des désastres naturels, lequel contribuera à nos efforts en vue d'une gestion intégrale des risques.
- b) Nous participerons à la mise en marche d'un Système d'information et d'infrastructure géo spatiale qui répondra aux besoins de notre région et nous permettra d'optimiser l'utilisation des informations géo spatiales au profit de nos peuples. De cette manière la région de la Grande Caraïbe s'unira aux efforts de



l'Initiative du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géo spatiale.

- c) Nous travaillerons avec les principaux ports de la région, selon leur classification (plateformes portuaires, ports de transbordement et ports de petite taille), afin d'assurer le développement du transport maritime sur de courtes distances, en abordant, en particulier, les questions de logistique et d'infrastructure dans les petits ports, et pour ce faire, on a besoin de la présentation du profil technique du projet.
- d) Nous coopérerons pour que les bureaux de douanes de la région adoptent des mécanismes qui contribuent à faciliter le commerce et améliorer l'efficacité et la souplesse des démarches réalisées par les autorités responsables du contrôle du transport international de marchandises la région, en reliant les systèmes douaniers de la Caraïbe, et en ce sens, nous soutenons l'élargissement du transit international des marchandises (TIM).

15. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention créant la Zone de Tourisme Durable de la Caraïbe et demandons instamment aux États membres et membres associés de respecter et de mettre en œuvre le cadre de la coopération couvert par cette convention, dont l'application sera bénéfique pour le développement durable de notre mer des Caraïbes.

16. Nous demandons au Secrétariat de l'AEC de convoquer une réunion pour arrêter une stratégie et une méthodologie conjointes de nos pays afin de progresser de manière coordonnée dans la mesure des différents indicateurs de durabilité établis dans le cadre de notre Convention comme paramètre d'évaluation.

17. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer et de soutenir l'exécution des actions recommandées par le Groupe de travail constitué par l'AEC, l'IATA, l'ALTA et l'OCT créé à Cancún en novembre 2013, qui ont pour objectif de contribuer au développement de la qualité des dessertes aériennes.

18. Nous reconnaissons l'importance d'explorer des opportunités de coopération orientés dans l'identification et la réalisation d'études en matière de régulation et de contrôle du trafic multimodal dans la région de la Grande Caraïbe, avec le but de contribuer à améliorer la connectivité régionale et renforcer le commerce international.



19. Nous célébrons le 100ème Anniversaire, le 15 Août prochain, du Canal de Panama, voie navigable interocéanique qui contribue au développement économique et durable de la région et dont le projet d'expansion va permettre une plus grande ouverture et facilitation du commerce maritime dans la région de la Grande Caraïbe.

20. Nous chargeons le Conseil des Représentants nationaux du Fonds Spécial d'organiser, conjointement avec le Secrétariat général, le "Forum pour l'échange d'idées et la planification", qui devra élaborer des recommandations en vue de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'AEC, ceci incluant l'identification des mécanismes permettant de moderniser la gestion et l'exécution des projets administrés par l'entremise de l'Unité de gestion et le suivi des projets de coopération.

21. Nous souhaitons la bienvenue à la Martinique, à la Guadeloupe et à Sint-Maarten et nous nous félicitons de leur intégration en tant que Membres Associés de l'AEC en leur nom propre, une action qui renforce le projet d'incorporer la totalité des pays et territoires de la Grande Caraïbe au sein de notre Organisation. A ce titre, nous mettons en exergue l'existence des programmes de coopération interrégionaux (INTERREG) destinés au financement des projets au profit de la Grande Caraïbe.

22. Nous prions instamment les États membres et membres associés de s'acquitter de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Association et de se maintenir au courant du paiement de leurs contributions annuelles.

23. Nous applaudissons le procès de consolidation de la Communauté des Etats Latino-américain et Caraïbe (CELAC) et nous soulignons l'importante contribution que fait l'Association pour assurer une plus grande intégration entre la Caraïbe et l'Amérique Latine.

24. Nous réaffirmons également notre volonté de continuer à impulser le renforcement des liens fonctionnels de l'association avec des autres organismes et mécanismes régionaux au but d'un usage plus efficient des ressources disponibles, l'intensification de la coopération et l'intégration dans la région.

25. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela suite aux actes de violence dans ce pays frère avec malheureusement des victimes. Nous réitérons notre engagement sans faille à la préservation de l'ordre démocratique, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à cet égard nous soutenons le dialogue ample



et participatif promu par le gouvernement constitutionnel avec les acteurs politiques et secteurs de la société, et avec l'accompagnement de l'UNASUR et du Vatican.

26. Nous remercions le Secrétaire général, Son Excellence Monsieur Alfonso Múnera Cavadía, ainsi que tout le personnel du Secrétariat Général, de leur profond dévouement, ce qui a permis, en peu de temps, de consolider le mandat vers la réalisation de nos buts et objectifs.

27. Nous exprimons notre profonde gratitude au Président du Mexique, Son Excellence Monsieur Enrique Peña Nieto, ainsi qu'au gouvernement et au peuple mexicain - en particulier, à la ville de Merida - pour leur chaleureux accueil et la généreuse hospitalité, dont ils ont fait preuve pendant la tenue de ce VI Sommet des Chefs d'Etat et/ou de gouvernement de l'Association des Etats de la Caraïbe.

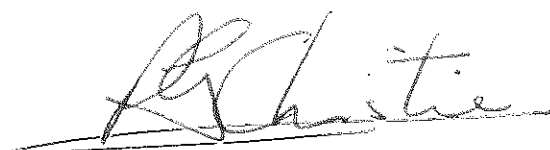


Fait à Mérida, Yucatán, Mexique le trente avril 2014 en un seul exemplaire en anglais, français et espagnol, chaque texte faisant foi.

EN FOI DE QUOI les représentants dûment autorisés à cette fin ont signé ce document :



pour le Gouvernement
d'Antigua-et-Barbuda



pour le Gouvernement du
Commonwealth des
Bahamas



pour le Gouvernement de
la Barbade



pour le Gouvernement de
Belize



pour le Gouvernement de la
République de Colombie



pour le Gouvernement de
la République du
Costa Rica



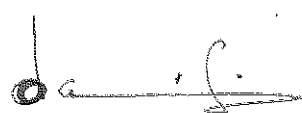
pour le Gouvernement de la
République de Cuba



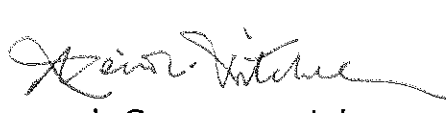
pour le Gouvernement de
la Commonwealth de
Dominique



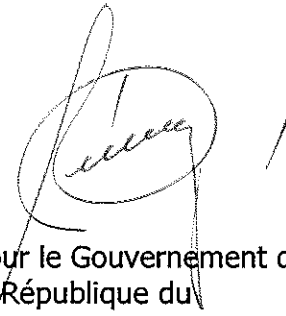
pour le Gouvernement du
République Dominicaine



pour le Gouvernement de
la République du Salvador



pour le Gouvernement de
la Grenade



pour le Gouvernement de
la République du
Guatemala



C. Rodrigues-Bushett
pour le Gouvernement de la
République Coopérative de Guyana

[Signature]
pour le Gouvernement de
la République d'Haïti

[Signature]
pour le Gouvernement de la
République du Honduras

[Signature]
pour le Gouvernement de
Jamaïque

Das Halloran
pour le Gouvernement de la
République du Nicaragua

[Signature]
pour le Gouvernement de
la République du Panama



[Signature]

pour le Gouvernement de
Saint- Kitts-et-Nevis

[Signature]

pour le Gouvernement de
Sainte- Lucie

[Signature]

pour le Gouvernement de
Saint Vincent et les Grenadines

[Signature]

pour le Gouvernement de
la République du Suriname

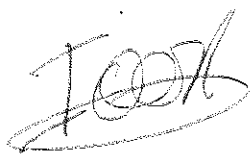


Walter J. Saldarriaga

pour le Gouvernement de la
République de Trinité-et-Tobago

pour le Gouvernement
des Etats-Unis du
Mexique

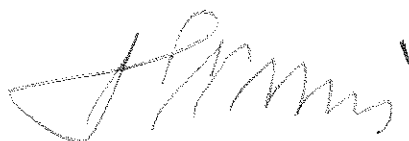
pour le Gouvernement de la République du Venezuela



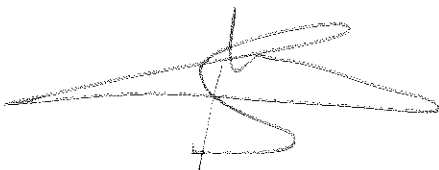
pour le Gouvernement de
Curaçao



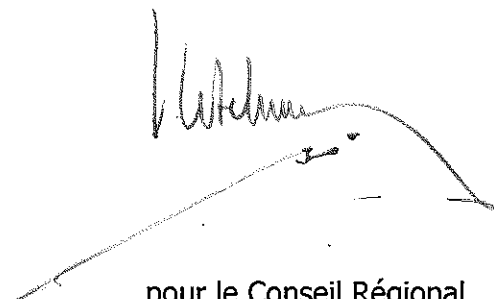
pour le Gouvernement
de Sint Maarten



pour le Gouvernement des Pays-Bas
(au titre de Bonaire, Sint Eustatius et Saba)



pour le Conseil Régional de
la Guadeloupe



pour le Conseil Régional
de la Martinique



pour le Gouvernement de la République Française
(au titre de la Guyane, Saint Martin et Saint Barthélemy)